



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DGESCO B1-3

**PLAFONDS DE RESSOURCES**

(à comparer avec le revenu fiscal de référence pour les revenus de l'année 2014 de la famille)

applicables pour l'évaluation du critère "boursier" en vue d'une dérogation d'affectation

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	14 831
2 enfants	18 253
3 enfants	21 675
4 enfants	25 097
5 enfants	28 520
6 enfants	31 943
7 enfants	35 365
8 enfants ou plus	38 787

- (a) : nombre d'enfants mineurs ou handicapés et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de l'année 2014.  
(b) : le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de l'année 2014.